

# Les Échos Lauranais

MAI 2010



JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

## ÉDITO

**A** l'annonce de la suppression éventuelle de l'une des classes de notre école publique, les parents d'élèves, les élus et, plus largement l'ensemble des laurannais, se sont mobilisés.

Il est vraisemblable que le nombre d'enfants présents lors de la prochaine rentrée scolaire sera équivalent à celui de cette année. Il semble même qu'il sera supérieur dans les années qui viennent.

Néanmoins, monsieur l'Inspecteur d'Académie confirme la fermeture d'une classe. Il est vrai qu'il dispose de moins d'enseignants alors que, dans le même temps, la population du département augmente. Alors, il répartit, comme il le peut, ses maigres troupes, fermant ici pour pouvoir ouvrir là.

Il exécute, ce faisant, les dispositions découlant d'une politique voulue et assumée par le chef de l'Etat, qui a pour principe le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux lors du départ à la retraite. Alors, on entend les princes qui nous gouvernent affirmer avec aplomb : « l'éducation nationale mobilise, année après année, des sommes de plus en plus importantes pour un résultat de moins en moins satisfaisant. Il ne s'agit donc pas d'une question d'argent ». Et de rajouter cette petite merveille de la technocratie : « il ne faut pas plus d'argent mais mieux d'argent ». Tu parles ! Essayons donc en consacrant moins de moyens à l'enseignement dispensé à nos enfants et, par avance, on peut être certains de la catastrophe qui nous attend. Bien évidemment, les enfants concernés ne sont que les enfants de la France d'en bas (dixit le bon monsieur Raffarin).

**Dernière minute** Lors d'une ultime rencontre, monsieur l'Inspecteur a admis le principe suivant : il viendra à la rentrée prochaine, compter les enfants présents à l'école et décidera alors de l'ouverture provisoire ou non d'une classe.

Je lance donc un appel aux propriétaires de logements à louer pour qu'ils fassent en sorte que s'installent chez nous des familles avec enfants. Au nom des élus de la commune, je souhaite que puissent être conclus favorablement les projets d'urbanisation qui sont à ce jour en phase de discussion.

Jean Loubat,  
Maire de Laure

Cette grande manifestation organisée par l'Association des Amis de la Vigne et des Vins du Terroir de Laure (AAVVTL) débutera le samedi 8 mai à 15 h 30 par l'ouverture des caveaux au cœur du village. Des animations sont prévues tout au long de la soirée : stands de producteurs locaux, ateliers-animation autour du vin, conférence-débat sur « le vin et la santé » par Roland Courteau, sénateur de l'Aude, animation musicale par 2 bandas, scénettes jouées par les enfants de la Calandreta, exposition de voitures anciennes, concours et expo photos, loteries, restauration sur place, etc.

Toujours dans le cadre

de cette manifestation, le dimanche matin 9 mai est consacré à la découverte du terroir de Laure aux travers de ballades commentées sur le vignoble, la garrigue, des curiosités archéologiques, à pied ou à VTT (circuit de 15 ou 30 km). Un casse-croûte vigneron est prévu à mi-parcours, ainsi qu'un repas champêtre au bord du lac à l'arrivée, vers 13h, animé par JB Soum.

Renseignements et inscription au 04 68 78 24 82 et au 04 68 78 05 35 pour les randonnées.

## Printemps de Laure Minervois

8-9  
mai  
2010



### FONDATION DU PATRIMOINE

Le Conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec les représentants régionaux de la Fondation du Patrimoine. Cet organisme a pour objectif de mettre en œuvre des souscriptions publiques destinées à financer des travaux de réhabilitation d'éléments marquants du patrimoine.

Le programme de travaux décidés sur l'église de Laure a suscité son intérêt et une convention de partenariat a été proposée aux élus.

La Fondation s'engage à collecter des fonds auprès de donateurs qui, en retour, bénéficieront d'avantages fiscaux, la réduction d'impôt est égale à 66 % des versements effectués dans la limite de 20 % du revenu imposable. Les intéressés locaux peuvent prendre contact avec la Fondation...

## FINANCES COMMUNALES

Le Conseil municipal, réuni en session ordinaire le 15 avril a voté à l'unanimité les budgets primitifs de l'exercice 2010.

### Budget principal

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 910 670 € dont 739 556 € pour la section d'investissement.

Les taux d'imposition pour l'année 2010 n'ont pas été modifiés :

Taxe d'habitation : 22,51%

Taxe foncière bâti : 36,59%

Taxe foncière non bâti : 102,08%

Les subventions aux différentes associations s'élèvent à 35 341 €. Deux subventions exceptionnelles de 1000 € ont été votées pour venir en aide aux sinistrés d'Haïti et aux victimes de la tempête Xynthia.

Les programmes d'immobilisation s'élèvent à 522 231 €. Parmi les travaux les plus importants, on peut relever :

– la rénovation de bâtiments communaux (école, mairie, dojo, ...) : 114 500 €

– la restauration de l'église (étude préalable, vitraux, toiture) : 114 115 €

– mise en place nouvelle sonorisation : 18 000 €

– éclairage public et électrification : 101 516 €

– voirie et aménagements urbains : 92 600 €

– aménagement touristique du lac : 10 000 €

– mobilier et matériel informatique : 21 500 €

– boucherie (mise aux normes électriques et remise en état du froid) : 35 000 €

– aménagements forestier : 10 000 €

– acquisitions foncières : 5 000 €

Ces programmes ont pu être mis en place grâce à notre capacité d'autofinancement et à un emprunt de 200 000 € dont l'annuité, compensée par l'expiration de certains emprunts, n'augmentera pas l'effort consacré au remboursement de la dette.

Les élus, les services administratifs et techniques sont au travail pour réaliser, dans l'année, ce programme ambitieux d'investissement.

### Budget annexe « eau et assainissement ».

Il s'équilibre à hauteur de 185 658 € : 60 909 € pour la section d'exploitation et 124 749 € pour la section d'investissement.

Ce service, affermé auprès de la compagnie Lyonnaise des eaux, enregistre quatre programmes pour un montant de 122 290 € :

– étude du zonage eau potable : 45 449 €

– extension secteur Coumo la Gasco : 16 841 €

– extension contrat d'ingénierie réseau d'assainissement phase 1 : 30 000 €

– réseau eau potable secteur du Tinal

d'Abrens (provision) : 30 000 €

Toutes ces données financières seront développées lors de la réunion publique organisée le vendredi 21 mai, au foyer municipal.

### L'Adjoint aux finances Emile Ragginni

## RÉOUVERTURE DE LA BOUCHERIE

Bienvenue à Gauthier Hille et à sa charmante compagne. Ils s'installent dans les locaux du 29, grand rue et ré-ouvrent le commerce de boucherie charcuterie. Gauthier est un jeune traiteur de renom, connu et apprécié sur l'ensemble du département, qui va travailler dans des locaux réaménagés. Il s'est engagé à faire fonctionner la boucherie et c'est son père, Pierre, dont la réputation n'est plus à faire, qui tiendra le commerce où, nous l'espérons, les lauranais se presseront bientôt. Ouverture prévue mardi 1er juin.

D'ores et déjà, il vous est possible de passer commande de quelques plats (voir panneau d'affichage du magasin). La meilleure façon de maintenir un service de proximité, c'est de le fréquenter.

## POURQUOI TRIER NOS DÉCHETS ?

Hormis les considérations écologiques, admises par tous, sur la nécessité de valoriser nos ordures ménagères, attardons-nous sur l'aspect économique de leur gestion et plus particulièrement sur leur tri.

Le principe est simple : plus vous triez, plus vous allégez la facture de la Communauté des communes et, par voie de conséquence, le montant de votre taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Cela provient :

– des recettes provenant de la vente des déchets recyclables aux usines qui les retraitent, - du soutien financier à la « tonne triée », de la part des sociétés (Eco-emballage et Adelphe) qui reversent la participation versées par les fabricants.

Sachez que les 5 types d'emballage qui sont valorisés sont : le papier-carton, le verre, l'acier, l'aluminium et les plastiques.

A titre d'exemple, l'aluminium recyclé en 2008 en France a correspondu à ... 218 Airbus A 310, l'acier à ... 43 tour Eiffel, etc.

Les sacs jaunes, destinés à cet usage exclusif, peuvent être demandés à la mairie.

## AFDAIM

Comme tous les ans, une équipe dévouée (Josépha Toledo, Geneviève Mestrou, Josiane Sierra et Christian Maurel) représentant

l'AFDAIM, a sillonné le village pour vendre des brioches au profit de cette association. La collecte a été bonne puisque 246 brioches ont été vendues, rapportant ainsi 1235 euros et plaçant Laure dans le peloton de tête des ventes pour les villages environnants.

L'équipe remercie les lauranais de leur accueil.

## STATION DE REMPLISSAGE

En raison de la faiblesse de la ressource en eau, la station est réservée aux traitements agricoles. L'agent de police municipal sera chargé de l'application de cette mesure.

## PINÈDE DU MOUREL GROS

Une convention pour le nettoyage de la pinède incendiée a été passée avec une entreprise. Celle-ci récupère l'intégralité du bois. Le ramassage est donc interdit au public. L'ONF sera chargé de l'application de cette mesure.

## AGENDA

### SAMEDI 1er MAI

Le conseil municipal recevra à 11 h, en mairie, le monde syndical à l'occasion de la Fête du Travail.

### SAMEDI 8 MAI

Les ACPG invitent la population à participer massivement à la cérémonie commémorative de l'armistice du 8 mai 1945. Rendez-vous devant la mairie à 11h30 pour le défilé et à 12 h au monument aux morts. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur.

### 8 ET 9 MAI

2e printemps de Laure

### DIMANCHE 16 MAI

Rando dans les capitelles. Départ à 9h devant la mairie.

### JEUDI 20 MAI 19h

La soirée œnologique de l'association Eveil et Loisirs sera consacré au vin basque.

### VENDREDI 21 MAI 18h30

Présentation du budget communal au foyer.

### DIMANCHE 30 MAI

À 16h30, le Patrimoine Lauranais et les Amis du Patrimoine organisent un concert en l'église de Laure. Au programme, l'ensemble vocal « La Villanelle » de Toulouse interprétera des chants sacrés et la messe de Sainte Cécile de Gounaud.

Puis ce sera au tour de la chorale Aubade, sous la direction de Karla Doyen, de vous offrir, comme à l'accoutumée, un programme de qualité. Entrée : 7 €

Les bénéfices serviront au financement des travaux de restauration de l'église.